BULLETIN MENSUEL
D'INFORMATION

C.G.T. de l'Union Départementale

F.S.M. des Syndicats de l'Ardèche

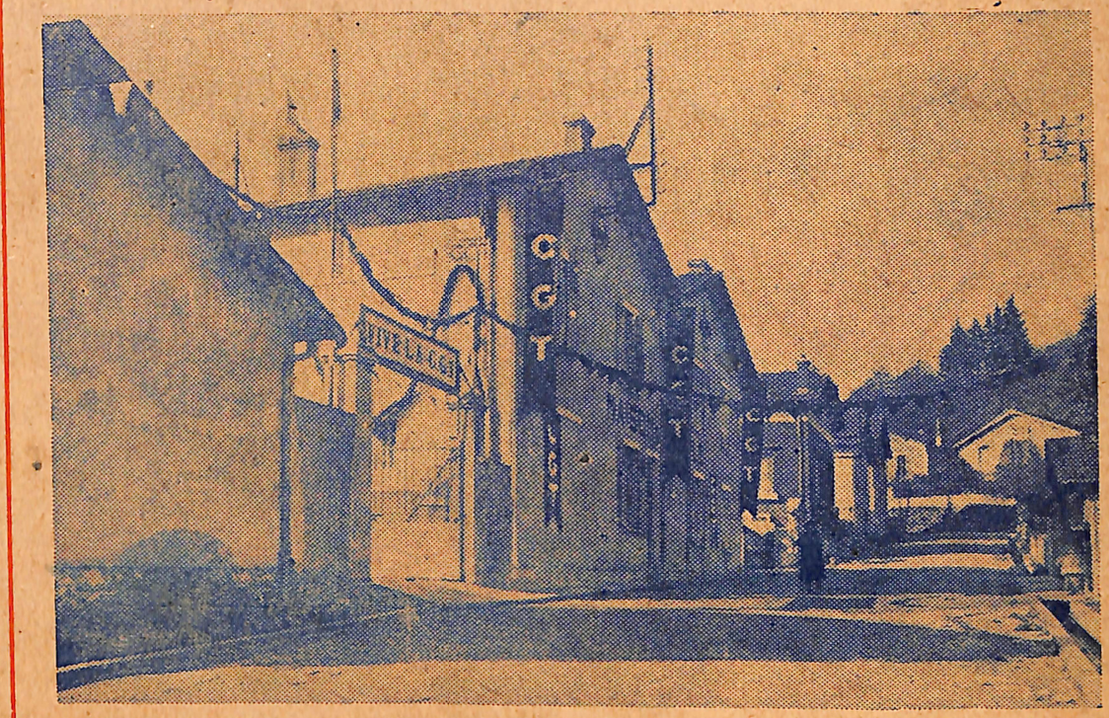

Mois de Avril 1930 N·

SOMMAIRE

Plan de Travail

pour

Les membres de la C.A. de l'U.D.

IMP. R. LEROY - LE TEIL

APPEL DU COMITÉ MONDIAL DES PARTISANS DE LA PAIX

POUR L'INTERDICTION ABSOLUE DE L'ARME ATOMIQUE

Nous exigeons l'interdiction absolue de l'arme atomique, arme d'épouvante et d'extermination massive des populations.

Nous exigeons l'établissement d'un rigoureux contrôle international pour assurer l'application de cette mesure d'interdiction.

Nous considérons que le gouvernement qui le premier utiliserait contre n'importe quel pays l'arme atomique commettrait un crime contre l'humanité et serait à traiter comme criminel de guerre.

Nous appelons tous les hommes de bonne volonté dans le monde à signer cet appel.

Adresse .....

Commune de .....

Noms des membres du foyer :	**Signatures :**
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
Enfants :	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
	TOTAL

Remettez ce bulletin rempli aux collecteurs de votre commune, de votre quartier ou de votre entreprise.
Reproduisez partout ce bulletin de consultation.

- Aux membres de la Commission Administrative de l'Union Départementale.

DECISIONS PRISES A LA REUNION DE LA C.A. le 22 AVRIL 1950

A la réunion de la Commission Administrative de l'U.D., le samedi 22 Avril à ST PERAY, des décisions ont été prises pour la mise en application des directives données par le Comité Confédéral National de la C.G.T., réuni les 13 et 14 Avril à PARIS.

Ces décisions sont les suivantes:

- développer la lutte pour le succès du programme revendicatif de la C.G.T. qui a été inclus dans la résolution générale du C.C.N.

- participer activement à la campagne pour l'interdiction de la bombe atomique; créer dans les entreprises des Comités de défense de la Paix.

- mobiliser tous les travailleurs dans la défense de la Sécurité Sociale. Faire connaître le programme, élaboré par la C.G.T. , de revendications dans la Sécurité Sociale. Engager toute l'action nécessaire afin que les élections du 8 Juin 1950 soient une grande victoire.

- entreprendre dans tout le département une vaste campagne de recrutement en renforçant les syndicats existants , en reconstituant les syndicats disparus et en créant des sections syndicales dans les entreprises où nous n'avons pas d'organisation syndicale.

- développer l'unité à la base en faisant abstraction de tout sectarisme et en étant convaincu que l'unité est une des conditions essentielles pour atteindre les objectifs qui sont tracés.

Pour atteindre ces objectifs, la C.A. a prévu que chacun de ses membres oeuvrerait à la mise en pratique des décisions qu'elle avait prises en commun.

Les résultats que chacun obtiendrait sur un ou plusieurs points de ces décisions seraient portés à la connaissance de l'U.D., Maison du Peuple, LE TEIL, par l'envoi d'un rapport mentionnant ces résultats.

Au fur et à mesure, les membres de la C.A. seront informés, par le Secrétariat de l'U.D., des résultats obtenus afin de créer

.../..

l'émulation nécessaire pour mener à bien la réalisation de ce plan de travail, dont nous ferons l'examen à la prochaine réunion de la C.A.

o
o o

Afin d'aider la mise en pratique des divers points compris dans ce plan de travail, sont relevés ci-joint:

- le programme revendicatif de la C.G.T., défini à la réunion du C.C.N. des 13 et 14 Avril 1 950.

- Un bulletin "Pour l'interdiction absolue de l' arme atomique " (faire reproduire ce bulletin ou en faire la commande à l'adresse suivante : COMBATTANTS de la PAIX et de la LIBERTE, 5, rue des Pyramides, PARIS - 1er -) prix du bulletin: 0 f 40)

- le programme revendicatif de la C.G.T. dans la Sécurité Sociale.

- le tableau comparatif des effectifs en 1947, 1948 et 1949 . Syndicats disparus ou créés durant ces trois années. Timbres pris et payés du 1er Janvier au 31 Mars 1949 et 1950 .

Pour la création des Comités de Défense de la Paix et le recrutement, étudiez la lettre adressée par le Bureau de la C.G.T. à tous les syndicats et sections syndicales, au sujet de la campagne contre la bombe atomique et sur la création des comités de défense de la Paix dans les entreprises et le recrutement.

LE PROGRAMME REVENDICATIF de la C.G.T. dans la SECURITE SOCIALE

1°./ - GESTION de la SECURITE SOCIALE

- La gestion intégrale par les assurés et l'élimination des patrons des Conseils d'Administration;
- Le respect absolu de l'autonomie de gestion des caisses par une indépendance complète à l'égard du Gouvernement.

2°./ - MALADIE

- La gratuité complète des soins médicaux et frais pharmaceutiques;
- La suppression des avances au médecin et au pharmacien
- L'augmentation des indemnités journalières et mensuelles.

3°./ - VIEILLESSE

- L'octroi de la pension à régime plein à 60 ans et pour les femmes à 55 ans ainsi que pour les personnes ayant exercé un métier insalubre ou pénible ;
- L'allocation aux vieux travailleurs salariés portée à 60.000 Frs sans distinction de zones.

4°./ - ACCIDENTS du TRAVAIL

- La réparation intégrale des Accidents du Travail;
- Le développement de la prévention et de la réadaptation.

5°./ - PRESTATIONS FAMILIALES

- Le relèvement du salaire de base de 12.000 frs à 15.000 frs en attendant qu'il soit fixé conformément à la loi à 225 fois le salaire horaire du manoeuvre de la métallurgie;
- L'octroi des allocations familiales à partir du premier enfant;
- La fixation d'un taux égal d'allocation pour tous les enfants et le remplacement du salaire unique par une allocation complémentaire accordée à la mère, qu'elle travaille ou non.

Et, en attendant d'avoir obtenu satisfaction sur ces différents points: le versement d'un mois supplémentaire d'allocations familiales, le rétablissement du salaire unique aux enfants de plus de 10 ans.

.....

LE PROGRAMME REVENDICATIF de la C.G.T.

Le C.C.N. rappelle les revendications suivantes:

- Prime de 3.000 F par mois et pour tous
- Application de la loi sur les conventions collectives.
- Revalorisation générale des salaires et traitements dont la hiérarchie doit être calculée sur un salaire minimum qui ne saurait être inférieur à 20.000 F par mois pour 173 heurss, soit 115 frs de l'heure sans abattement de zone.

Le C.C.N. pose en outre les revendications ci-après:

- Indemnité de départ en vacances de 6.000 Frs minimum, à régler sur la paye précédant le départ en congé/
- Aucune intensification des cadences de travail et suppression des systèmes de salaires aux bonis dégressifs
- Retour à la semaine de 40 heures avec le même salaire que pour 48 heures.
- Application intégrale du Statut des Fonctionnaires comportant la fixation du minimum vital et la revalorisation des traitements. Aucun licenciement du personnel dans les administrations et les services publics.
- Péréquation des retraites et augmentation des pensions.
- Fixation à l'âge de 60 ans en règle générale et à 55 ans pour les professions pénibles et insalubres sans préjudices des avantages découlant des régimes particuliers.
- Suppression des abattements d'âge pour les jeunes.
- Indemnité de chômage portée à 250 Frs par jour et 100 frs par personne à charge, accordée à tous les chômeurs sans exception.
- Ouverture de travaux d'intérêt général, conformément au programme de redressement économique et social.
- Respect des libertés et du droit de grève inscrit dans la Constitution et précisé par la loi du 11 Février 1950.
  Réintégration des licenciés pour activité syndicale ou faits de grève.
- Libération immédiate et amnistie, avec maintien des droits civiques, de tous les emprisonnés ou poursuivis en raison de leur action pour les revendications ou pour la Paix.

UNION LOCALE DU TEIL

SYNDICATS	TIMBRES PAYES en			AU 31/3/49		AU 31/3/50	
	1947	1948	1949	Timbres pris	Timbres payés	Timbres pris	Timbres payés
Bâtiment Cruas	3.000	2.140	I.988	650	0	I.350	700
Basaltes St Jean	I.200	800	300	300	0	I50	0
Bâtiment le Teil	857	8I0	200	200	0	90	0
Chaux et ciments Lafarge	5.009	4.800	3.200	700	0	I.500	0
Cheminots le Teil	9.883	6.62I	6.I03	4.000	2.000	2.400	I.000
Employés Divers	4I7	I34	7I	20	0	60	30
Métaux le Teil	320	250	290	I40	90	2I0	00
Papier-cartonnle Teil	56I	297	28I	240	00	I20	60
Habillement le Teil			10	30	00	0	00
Textile Cruas	542	0	0				
Alimentation le Teil	200	0	0				
Bâtiment Viviers	30	0	0				
Carrelage Viviers	240	I05	0	40	00	0	0
Textile le Teil	950	4I6	0				
Textile Meysse	200	0	0				
Textile Viviers	7I0	0	0				
Ingénieurs cadres Bâtiment	I80	0	0				
Cadres cheminots le Teil	540	0	0				
Papier-carton Viviers	I62	0	0				
Bâtiment Alba	0	30	0				
Femmes de ménage le Teil	0	00	0	00	00	40	00
Bâtiment Pont de Viviers	0	00	0	00	00	I10	80
	25.00I	I6.770	I2.443	6.320	2.090	6.030	I.870

En 1947 : 18 syndicats
En 1948 : 11 syndicats
En 1949 : 9 syndicats
En 1950 : 10 syndicats

Au 31/3/50, 290 timbres commandés en moins qu'au 31/3/49
" , 220 timbres payés en moins qu'au 31/3/49

| | | |